
Recueil des actes administratifs à caractère réglementaire

3ème trimestre 2015 (juillet-août-septembre)

Arrêtés

Reliquat mai- juin 2015

- **113** Autorisation d'installer un camion de vente ambulante pour l'année 2015, avenue de la libération.
- **115** Du 18 au 22 mai 2015 inclus, le pétitionnaire est autorisé à faire stationner une benne sur le trottoir devant le n° 62 rue de La Lyve.
- **122** Du 26 mai au 13 juin 2015 inclus, l'entreprise SIROM est autorisée à intervenir sur la totalité du domaine public communal.
- **135** Du 8 au 26 juin 2015 inclus, la société POA est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée rue du 8 mai 1945 et quai de Tilleuls.
- **158** Du 06 au 10 juillet 2015 inclus, l'accès et le stationnement des véhicules (sauf pétitionnaire) seront interdits sur le parking entre le cimetière et l'avenue Jean Monet.

juillet 2015

- **085** Du 16 avril au 7 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi chaussée devant le n° 847 rue Pipe Souris.
- **086** Du 16 avril au 7 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi chaussée rue Robert Schuman.
- **087** Le 21 avril 2015 de 8h à 12h l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, allée Albert Camus.
- **088** Les 13 et 14 avril 2015 de 09h30 à 16h30 l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, avenue de la Libération.
- **089** Du 15 au 16 avril 2015 de 8h à 18h, l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public : avenue Maurice Dauvergne, allée des Glières et allée d'Arromanches
- **090** Du 10 au 15 avril 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée rue de la Ferme devant le n° 327.
- **091** L'association LE MÉE SPORT FOOTBALL est autorisée à implanter un débit de boisson temporaire parc de Pozoblanco, les 23, 24 et 25 mai 2015 de 9h à 21h, lors du 34^{ème} tournoi de football.
- **092** Du 14 au 16 avril 2015 inclus de 8h à 18h l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue Creuse, rue du 8 mai 1945, quai des Tilleuls et quai Lallia.
- **093** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public :
 - Sur demi-chaussée et trottoir de l'avenue de la résistance
 - Sur l'espace vert et trottoir de la rue de la Noue.
- **094** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs de la rue des lacs.
- **095** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs sur la rue du Pré Rigot.
- **096** Du 22 au 24 avril 2015 inclus, la sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée rue de la Haie de la Chasse face au n°505.
- **097** Du 20 avril au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à intervenir de l'avenue Marché Marais.
- **098** Le complexe sportif POZOBLANCO est autorisé à ouvrir au public.

- **099** Du 20 avril au 31 décembre 2015 inclus, l'entreprise ALTI –ELECT est autorisée à intervenir sur la totalité du domaine public communal dans le cadre de l'entretien de l'éclairage publics et des bornes de distribution d'énergies.
- **100** Du 22 au 29 avril 2015 inclus de 9h à 17h l'entreprise VSB est autorisée à intervenir sur le domaine public, quais des Tilleuls et Lallia.
- **101** Du 22 au 30 avril 2015, l'entreprise SNAVEB est autorisée à intervenir à l'intérieur du parc de Meckenheim.
- **102** Du 27 au 30 avril 2015 inclus, l'accès et le stationnement seront interdits sur le parking situé à l'angle de la rue de la Noue et de l'avenue Jean Monnet.
- **103** Ensemble immobilier, sis 308, avenue des Régals, déclassé du domaine public
- **104** Le 27 avril 2015 de 17h à 21h la circulation sera interdite rue Creuse, rue du 8 mai 1945, Quai des Tilleuls et Quai Lallia.
- **105** Du 18 au 22 mai 2015 inclus, l'entreprise UP Voie Francilien Sud Est est autorisée à intervenir à l'intérieur du parc Chapu et sur l'espace vert Quai des Tilleuls.
- **106** Du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juin 2020 inclus, la société TOTAL MARKETING SERVICES est autorisée à maintenir en place les installations existantes de la station-service « Relais Le Mée » avenue M. Dauvergne.
- **107** Du 04 au 15 mai 2015 inclus de 9h à 17h l'entreprise RENOV DP est autorisée à intervenir sur le trottoir, chemin des Praillons.
- **108** Du 04 au 15 mai 2015 inclus, l'entreprise P.O.A est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs sur le quai des Tilleuls.
- **109** Du 11 au 29 mai 2015 inclus, la sté FOURNIER TP est autorisée à occuper la demi-chaussée et trottoir, rue des Vignerons.
- **110** Du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juin 2020 inclus, la société TOTAL MARKETING FRANCE est autorisée à maintenir en place les installations existantes de la station-service « Relais Le Mée » avenue M. Dauvergne. 159 Du 6 juillet au 5 août 2015, la manifestation « Le Mée Plage » se tiendra dans l'enceinte du parc de Meckenheim.
- **160** Du 6 au 31 juillet 2015 inclus, sonorisation du domaine public au parc de Meckenheim dans le cadre de l'opération « Le Mée Plage ».
- **161** Du 1er au 30 octobre 2015 inclus, la société BOYER est autorisée à occuper le domaine public face au n° 188 route de Boissise.
- **162** Le permis de construire n° PC 077 285 14 0012/M01 est ACCORDE.
- **163** Une zone dite « zone bleue » sera instituée sur le parking situé entre le cimetière et l'avenue Jean Monet, sauf les places PMR.
- **164** Du 6 au 10 juillet 2015 inclus, la société TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et chaussée face au 67, rue du Vercors.
- **165** Du 22 juillet au 12 août 2015 inclus, la société CJL ÉVOLUTION est autorisée à occuper la demi-chaussée et trottoir rue des Vignerons.
- **166** Du 20 juillet au 7 août 2015 inclus, la société CJL ÉVOLUTION est autorisée à occuper la demi-chaussée et trottoir rue Aristide Briand.
- **167** Du 13 au 25 juillet 2015 inclus, la société NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir avenue Jean Moulin.
- **168** Du 13 au 25 juillet 2015 inclus, la société NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir rue M. Bastié.
- **169** Le 17 juillet 2015 de 19h00 à minuit, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur le parking provisoire du parc de Meckenheim.
- **172** Du 20 au 24 juillet 2015 inclus, la société EIFFAGE est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir rue René André.
- **173** Du 27 juillet au 14 août 2015 inclus, la société EIFFAGE est autorisée à intervenir sur le trottoir le long de l'avenue de Marché Marais.
- **174** Du 22 juillet au 7 août 2015 inclus, la société EIFFAGE est autorisée à intervenir sur la chaussée, rue du Lavoir.
- **175** Du 22 au 25 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking d'Intérêt Régional face au Gymnase Roussel.

- **176** Du 22 au 25 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le petit parking rue M. Dauvergne au droit de la piscine.
- **177** Du 22 au 25 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur les places du parking rue du 18 juin.
- **178** Du 22 au 25 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit rue M. Dauvergne sur les places de stationnement du parking au droit des candélabres 3N007 et 3N031.
- **179** Du 22 au 25 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur la totalité du parking d'Intérêt Régional.
- **180** Du 27 au 29 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur les places du parking rue du 18 juin.
- **181** Du 27 au 29 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit (sauf les places : handicapés) sur le 1er parking d'Intérêt Régional situé au droit de la gare routière.
- **182** Du 27 au 29 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit (sauf les places : handicapés) sur le 1er tronçon du parking d'Intérêt Régional situé au droit de la rue des Lacs et de l'accès secondaire au quai de la gare ferroviaire.
- **183** Du 27 au 29 juillet 2015 inclus, le stationnement sera interdit (sauf les places : handicapés) sur le 1er tronçon du parking d'Intérêt Régional situé au droit de la rue des Lacs et de l'avenue de la Résistance.
- **184** Le projet N° DP 077 285 15 0014 est accepté.
- **185** Du 27 au 28 juillet 2015 inclus, l'entreprise ALTI-ELECT est autorisée à intervenir sur le domaine public communal rue A. Dumas.
- **186** Le 28 juillet 2015 de 07h00 à 17h00 en fonction de l'avancée des travaux, la circulation des véhicules sera interdite allée de la Gare.
- **187** Du 29 juillet au 07 août 2015 inclus, la société NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir avenue M. Dauvergne.
- **188** Du 29 juillet au 1er août 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking avenue M. Dauvergne situé sur le secteur Croix-Blanche.
- **189** Du 29 juillet au 1er août 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking avenue M. Dauvergne au niveau des places à proximité du vétérinaire.
- **190** Du 29 juillet au 1er août 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking avenue M. Dauvergne au niveau des places à proximités des terrains de tennis.
- **191** Le 30 juillet 2015 de 07h00 à 17h00 en fonction de l'avancée des travaux, la circulation des véhicules sera interdite allée de la Gare.
- **192** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux portant le N° AT 077 285 15 0002 peuvent être entrepris.
- **193** Le permis de construire N° PC077 285 13 0004/M02 est accordé.
- **194** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux portant le N° AT 077 285 15 0003 peuvent être entrepris.
- **195** Le 06 août 2015 de 8h00 à 13h00 la circulation sera interdite rue de la Noue.
- **196** Du 03 au 28 août 2015 inclus, la société TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public situé sur l'allée de la Gare.
- **197** Du 24 août au 11 septembre 2015 inclus, la société TPSM est autorisée à occuper le domaine public en demi-chaussée et sur espace vert rue R. Schumann.
- **198** Du 05 au 14 août 2015 inclus et de 9h00 à 16h30, la société NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et sur espaces verts, à l'angle de l'avenue J. Monet et rue de la Ferme.

août 2015

- **199** Le projet N° DP 077 285 15 0020 est accepté.
- **200** Du 17 août au 04 septembre 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking rue M. Dauvergne devant la piscine.
- **201** Du 17 au 28 août 2015 inclus, les entreprises ALTI-ELECT et C.E.T.P sont autorisées à occuper le domaine public sur l'espace vert à l'extérieur du rond-point de la pénétrante est autorisée à intervenir sur

- **202** Du 17 au 28 août 2015 inclus, l'entreprise COPRED est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs devant le 337, rue de l'Église.
- **203** Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de deuxième catégorie.
- **204** Du 31 août au 11 septembre 2015 inclus, la société TP 2000 est autorisée à intervenir sur la chaussée et trottoir devant le 115, rue du Parc.
- **205** Du 31 août au 04 septembre 2015 inclus, la société TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée :
 - Devant le 141, allée de la Bergerie
 - Devant le 397, allée des Osières
 - Place Nobel
- **206** Du 7 au 18 septembre 2015 inclus, l'entreprise EESM est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoirs devant le 74 bis, rue du cimetière.
- **207** Du 25 au 28 août 2015 inclus, la société TP GOULARD est autorisée à intervenir sur chaussée au 454, quai E. Lallia.
- **208** Du 02 au 23 septembre 2015 inclus, l'entreprise TPSM est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir devant le 377, rue de l'Église.
- **209** Du 31 août au 04 septembre 2015, l'entreprise SANITRA SERVICES est autorisée à intervenir au parc de Meckenheim.
- **210** Le 31 août 2015 de 8h00 à 12h00, l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le parking avenue de Vercors.

septembre 2015

- **211** Du 03 septembre au 16 octobre 2015 inclus, l'entreprise EURO est autorisée à intervenir :
 - Sur les 9 places de parking avenue M. Dauvergne.
 - Sur les 10 places de stationnement du parking Fenez.
- **212** Du 04 au 18 septembre 2015 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à intervenir sur le trottoir devant le transformateur électrique Plein-Ciel.
- **213** Du 14 septembre au 02 octobre 2015 inclus, la société NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir rue du Pré Rigot.
- **214** Le projet N° DP 077 285 13 0007 accepté le 24/04/2013 est annulé.
- **215** L'arrêté n° 121505-120 daté du 20 mai 2015 est annulé.
- **216** Le 15 septembre 2015 de 8h à 17h, l'entreprise SME CONSTRUCTION est autorisée à occuper le domaine public sur l'allée de la Gare.
- **217** Le 03 octobre 2015 de 13h à 20h, le stationnement sera interdit et réservé à l'association AIDES MELUN sur les 8 places de stationnement sur la zone centrale du Parking d'Intérêt Régional 1.
- **218** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à l'entreprise SAUSSINE.
- **219** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à l'entreprise SABATE
- **220** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à l'entreprise I.T.G.
- **221** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à l'entreprise V.S.Y.S.
- **222** Mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payées à l'entreprise DESCANTES
- **223** Les travaux décrits dans la demande n° AT 077 285 15 0006 peuvent être entrepris. Cet établissement est classé 3ème catégorie type R, N.
- **224** Les travaux décrits dans la demande n° AT 077 285 15 0008 peuvent être entrepris. Cet établissement est classé 3ème catégorie type R, N.
- **226** Les 25, 28, 29, 30 septembre et 02 octobre 2015 de 8h00 à 12h00, l'Education nationale est autorisée à occuper le parc Chapu, concernant l'organisation d' « Evénements au Parc Chapu ».
- **227** Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de deuxième catégorie.
- **228** Du 21 au 22 septembre 2015 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking avenue M. Dauvergne devant la piscine et réservé au pétitionnaire.